

DOCUMENTS A FOURNIR POUR ETABLIR UN PASSEPORT BIOMETRIQUE OU UNE CARTENATIONALE
D'IDENTITE POUR UNE **PERSONNE MAJEURE**

TOUT DOSSIER NON COMPLET NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE – MERCI DE PRESENTER LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS

Présence de la personne majeure **OBLIGATOIRE** au dépôt et à la remise.

DOCUMENTS A FOURNIR DANS TOUS LES CAS

CNI PSP

- Pré-demande sur www.ants.gouv.fr ou formulaire prérempli (pour accompagnement lors du dépôt de la demande)
- Justificatif de domicile de **moins d'un an** avec nom, prénom, adresse complète
Exemples :
 - facture de téléphone (y compris mobile) ou facture d'électricité ou facture de gaz ou quittance de loyer ou facture d'eau ou facture d'assainissement ou facture des ordures ménagères ou quittance loyer (uniquement d'un organisme social ou d'une agence immobilière) ou titre de propriété ou avis d'imposition ou certificat de non-imposition ou impôts fonciers ou taxe d'habitation ou attestation d'assurance de du logement ou relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement ou attestation d'abonnement (à condition que figure sur le document le cachet, la date et la signature de l'organisme).
- 1 photo d'identité au format 35x45mm de **moins de 6 mois**
- Carte Nationale d'Identité
- Passeport
- Timbre fiscal (bureau de tabac ou www.timbres.impots.gouv.fr) de 86,00€

EN CAS D'HEBERGEMENT CHEZ UN TIERS

- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Attestation sur l'honneur avec mention « depuis plus de trois mois » de l'hébergeant **③**
- Document d'identité en cours de validité de l'hébergeant

EN CAS DE MODIFICATION D'ETAT CIVIL

- Acte de mariage de moins de 3 mois **original**
- Acte de décès de moins de 3 mois **original**

EN CAS DE NOM D'USAGE

- Jugement de divorce et convention
ou autorisation de l'ex époux pour conservation du nom d'usage
 Photocopie du document d'identité
- Autorisation des parents pour utilisation du double nom **⑥**

EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

- Déclaration de perte (mairie) ou de vol (commissariat, gendarmerie)
- Timbre fiscal de 25,00€
- Document prouvant l'identité avec photo ou attestation sur l'honneur d'un proche **⑤**
- Acte de naissance de moins de 3 mois (*pour les communes non adhérentes à COMEDEC*)

CARTE NATIONALE D'IDENTITE LOI DU 1^{ER} JANVIER 2014 – **PROLONGATION DE 5 ANS SUPPLEMENTAIRES**

Renouvellement anticipé possible dès lors que la personne est en mesure de justifier de son intention de se rendre à l'étranger à condition de ne pas être en possession d'un Passeport en cours de validité ou en cas de changement d'adresse, d'état civil

Exemples de justificatifs

titre de transport ou réservation ou devis d'une agence de voyage ou justificatif/réservation d'hébergement ou attestation employeur pour les personnes amenées à travailler à l'étranger ou tickets de caisse de l'étranger ou attestation sur l'honneur **④**

CARTE NATIONALE D'IDENTITE A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2021 – **VALIDITE** – 10 ANS

La validité de ce nouveau titre est de 10 ans. A compter d'août 2031, les CNI ancien modèle dont la date de validité sera postérieure à cette date, permettront aux titulaires d'attester de leur identité sur le territoire national, mais ne permettra pas de voyager dans les autres pays européens.